



# Grade licence - Diplôme d'études en architecture

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme d'études en architecture. 2016, École nationale supérieure d'architecture de Bretagne. hceres-02036158

**HAL Id: hceres-02036158**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036158>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation Formation conduisant à un diplôme conférant le grade de licence

### Diplôme d'études en architecture

- Ecole nationale supérieure d'architecture de Bretagne

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Evaluation réalisée en 2015-2016

### Présentation de l'établissement

L'École nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Bretagne est l'une des 20 ENSA où sont formés les architectes en France. Elle relève du ministère chargé de la culture et est placée sous la co-tutelle de ce ministère et du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle est située au cœur de la ville de Rennes, où elle occupe depuis 1989 un bâtiment ancien reconverti comportant une extension contemporaine. La région Grand Ouest compte une autre ENSA située à Nantes.

L'école propose les formations initiales au Diplôme d'études en architecture (DEEA), au Diplôme d'état d'architecte (DEA) et à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), nécessaire à l'architecte pour l'exercice à son compte de cette profession réglementée. Elle n'assure pas de préparation au doctorat. Localement, l'ENSA de Bretagne développe des formations communes avec l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Rennes dans le cadre d'un double parcours ingénieur-architecte, permettant d'obtenir en 7 ans le diplôme d'architecte et celui d'ingénieur. Elle participe, en lien avec l'Institut d'études politiques (IEP) de Rennes et l'Université Rennes 2, à la réalisation du master MOUI (*Maîtrise d'ouvrage urbaine et immobilière*).

En 2015, l'ENSA de Bretagne accueille 642 étudiants, dont 328 en cycle DEEA et 254 en cycle DEA.

### Présentation du diplôme

La formation au DEEA, diplôme obtenu à l'issue du 1<sup>er</sup> cycle des études d'architecture pour lequel est conféré le grade de licence, est organisée sur 6 semestres, selon le schéma fixé par les textes réglementaires portant sur les études en architecture. Elle recrute au niveau baccalauréat, très majoritairement scientifique, des étudiants issus pour 2/3 de la région Grand Ouest. La sélection repose sur un examen du dossier scolaire, puis sur un entretien portant sur la motivation des candidats.

Les études comportent un enseignement du projet en architecture, cœur de la formation, et des enseignements en histoire, arts, construction et matérialité. Elles font appel à divers modes pédagogiques : cours magistraux, travaux dirigés, atelier de projet.

L'obtention du DEEA permet la poursuite d'études en 2<sup>ème</sup> cycle validé par le DEA. Elle permet également de prétendre à un emploi dans le secteur privé, au sein d'agences d'architecture, d'urbanisme, d'architecture intérieure et de design, de bureaux d'études et d'ingénierie, d'entreprises du bâtiment et de travaux publics, de sociétés d'aménagement. Le titulaire du DEEA peut également intégrer le secteur public, au sein d'un service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) ou bien travailler au sein des services techniques territoriaux dans les domaines de la gestion technique, de l'ingénierie et des bâtiments, de l'infrastructure et des réseaux.

### Synthèse de l'évaluation

- Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Les objectifs de formation énoncés par le dossier, tels que la « conception d'objets architecturaux » et la « diversification des métiers » concernent davantage le 2<sup>ème</sup> cycle d'études en architecture et non le 1<sup>er</sup>. S'il est vrai que le cycle DEEA débouche principalement sur le cycle DEA, avec une quasi absence d'insertion professionnelle directe, il est important que des objectifs propres au DEEA délivrés par l'ENSA Bretagne soient définis.

Le cycle d'études est structuré de manière identique pour les semestres 1 à 5. Il comporte quatre unités d'enseignement (UE) : une UE centrée sur le projet architectural et trois UE consacrées à l'acquisition de connaissances en histoire, sociologie, arts plastiques, géométrie, matériaux et construction. Une UE supplémentaire « Rapport d'études » est adjointe au semestre 6. Les UE ont des volumes horaires pertinents et constituent des ensembles de compétences cohérents. Seul l'enseignement de construction pourrait être renforcé en début de cycle, même si une initiation au chantier est proposée en semestre 2. Par ailleurs, l'articulation entre l'UE de projet et les UE d'enseignements généraux demanderait à être explicitée. Enfin, la mutualisation interne est faible, alors que le caractère

pluridisciplinaire de la formation devrait être affirmé. Les UE de projet associent seulement des enseignements en informatique et techniques de représentation.

L'enseignement de l'anglais est assuré au cours des six semestres du cycle. Les TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) sont significativement présentes tout au long du cursus à travers les outils numériques professionnels.

L'acquisition de compétences préprofessionnelles est correcte. Elle repose sur la réalisation de deux stages : « ouvrier et/ou de chantier » et « première pratique » ainsi que sur un contact réel avec le chantier de construction, intégré dans le cours d'initiation au chantier dispensé en 1<sup>ère</sup> année. Il est dommage que les objectifs des stages ne soient pas décrits. Il en est de même des partenariats cités dans le dossier pour lesquels, de plus, le rôle de l'école dans la réalisation des actions menées n'est pas identifié.

Le recrutement en 1<sup>ère</sup> année est très majoritairement issu des baccalauréats scientifiques (63 % des entrants en 2015-2016). Les flux au sein du cursus ne sont pas commentés. L'établissement n'établit pas d'analyse concernant les abandons et les redoublements qui, il faut le souligner, sont pratiquement inexistantes.

- Dispositifs d'aide à la réussite

L'école présente plusieurs initiatives (entraide, monitorat, cycles de conférences, etc.) pouvant apporter une aide à la réussite, mais il n'existe pas de dispositifs spécifiques d'aide à la réussite, pas davantage de suivi individualisé des étudiants. Cela peut s'expliquer par les taux de réussite remarquables tant à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année que de la 2<sup>ème</sup> (en 2014-2015, ils sont respectivement de 86 et 98 %). Néanmoins, on peut s'interroger sur les modes pédagogiques et les taux d'encadrement (proportion importante de cours magistraux, groupes de projet nombreux de 1<sup>ère</sup> année) peu favorables à un suivi personnalisé. Le faible taux d'échec peut également être interprété comme conséquence d'un recrutement plus élitiste, ou d'un moindre niveau d'exigence.

La mobilité internationale sortante prend place en 3<sup>ème</sup> année. Elle s'inscrit principalement dans le cadre du réseau européen Erasmus+. Elle est peu pratiquée (de 4 à 6 étudiants chaque année). Les modalités de son organisation et de son suivi sont clairement explicitées. Le dossier précise que le nombre d'entrants est moindre que celui des sortants. L'école impute cette situation à un déficit d'image.

- Insertion professionnelle et poursuite d'études

L'attractivité de la formation est satisfaisante (de 1500 à plus de 1700 candidats sur les trois dernières années). Les primo entrants sont issus de la région Grand Ouest pour 2/3, les autres provenant de l'ensemble des régions françaises. En revanche seulement 1 ou 2 étudiants intègrent la formation chaque année.

Le taux de réussite au diplôme est très satisfaisant, il est proche de 90 % sur les trois dernières années. Près de 95 % d'entre eux intègrent le cycle DEA, ce qui, selon le dossier, explique l'absence de dispositif de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

- Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique comporte 36 enseignants permanents, dont 18 architectes, pour des volumes horaires d'enseignement variant de 16 à 270 heures. Elle apporte l'ensemble des savoirs nécessaires à la formation. Il n'existe pas de dispositif pédagogique collectif, il revient aux enseignants, à leur initiative, d'établir des collaborations.

Le suivi de la formation paraît fragile. Le fonctionnement de la CPR (commission de la pédagogie et de la recherche) n'est pas décrit et le rendu de ces travaux n'est pas communiqué. Le rôle imparti aux responsables d'UE n'est pas précisé. La désignation de coordinateurs de semestre est seulement envisagée.

Un dispositif pérenne d'évaluation des enseignements par les étudiants a été instauré en 2013-2014 et figure au règlement des études. À ce stade, les résultats de l'évaluation sont destinés à l'enseignant concerné, sans qu'apparaissent de modalités pour en effectuer des synthèses, en tirer des conclusions au niveau de l'école, et au final générer l'amélioration continue de la formation.

Le dossier transmis résulte d'un exercice d'autoévaluation conséquent qui a été mené par deux groupes de travail sous forme collaborative. Il est sincère, les insuffisances qui ont été analysées sont pointées, mais il apparaît que cet exercice a principalement conduit l'école à objectiver les points faibles mis en avant par l'évaluation du HCERES en 2011. Les recommandations formulées dans ce cadre ont été très peu suivies. Que ce soit pour l'explicitation de la logique d'ensemble du cursus, pour la mise en place du livret de l'étudiant, pour la formalisation des procédures et pour le suivi des étudiants (aide à la réussite et suivi des diplômés), le dossier ne mentionne pas d'actions mises en œuvre, mais seulement des intentions.

# Conclusion

## Points forts :

- La qualité du processus d'autoévaluation.
- Les qualifications et la diversité du corps enseignant, nécessaires au développement d'une formation de qualité.
- L'intérêt des échanges internationaux en DEEA.
- Le taux de réussite au diplôme élevé.
- La mise en place d'un processus formalisé d'évaluation des enseignements par les étudiants.

## Points faibles :

- Absence de définition d'une approche compétences pour le DEEA.
- Manque d'interdisciplinarité et absence de collégialité instituée.
- Les recommandations de la précédente évaluation sont globalement restées sans résultat.

## Recommandations pour l'établissement :

A la lecture du dossier, l'école dispose de toutes les compétences pour offrir une formation de qualité.

Afin que les manques constatés trouvent une résolution, la mise en place d'une organisation collective susceptible de produire des objectifs pédagogiques communs et de créer des liens entre enseignements est prioritaire.

A partir du bilan d'autoévaluation mené sincèrement par l'école, il conviendrait de définir un plan d'action pluriannuel doté d'échéances et d'un dispositif de suivi.

# Observations de l'établissement



*Former ici et maintenant  
des architectes  
pour demain et en tous lieux*

Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur du Département des  
formations  
Haut Conseil pour l'Évaluation de la  
Recherche et de l'Enseignement  
Supérieur

Rennes, le 25 février 2016

Objet : observations sur le rapport d'évaluation de la formation  
conduisant au diplôme d'Études en Architecture (DEEA)

Monsieur le Directeur,

Je tiens tout d'abord à remercier le Haut Conseil pour la qualité de son expertise qui aidera l'école dans la phase présente de préparation du dossier de demande d'accréditation pour délivrer les diplômes de DEEA et de DEA.

Le rapport pointe avec justesse le manque d'explicitation quant aux objectifs propres au DEEA, tout comme ceux de certains éléments de la formation, tels que les stages. Cette remarque attire notre attention sur notre capacité à expliciter pourquoi nous pouvons être dans l'excellence.

Quelques points méritent néanmoins d'être précisés.

### **Objectifs de la formation et modalités pédagogiques**

1 - L'école, elle-même, s'est interrogée sur le manque de liens entre enseignements de disciplines diverses. Mais une analyse fine de la centaine des rapports de licence rendus par les L3 en juin 2015, analyse faite par un enseignant de STA, montre que les étudiants établissent cette relation, heuristique, entre les champs. N'est-ce pas un bon indicateur attestant de notre capacité à leur permettre de nouer ces liens entre disciplines, même si cette capacité n'est pas, encore une fois, suffisamment établie.

2 - La « conception d'objets (même si ce terme porte à discussion) architecturaux » et la « diversification des métiers » sont très présents déjà dans le cycle Licence. En effet, dès la première année, dès le premier exercice de projet, les étudiants sont amenés à concevoir des bâtiments modestes, parfois des micro-architectures, et inaboutis dans leurs dimensions constructives, mais qui les amènent déjà à mettre en œuvre toute la complexité, tous les paramètres de l'architecture, complexité à laquelle ils seront confrontés quelque soit le métier qu'ils exerceront dans le champ de l'architecture.

3 - Dans la configuration actuelle et dans les discussions actuelles, il est difficile d'associer d'autres disciplines que les enseignements en informatique et techniques de représentation au sein des UE de projet.

Pour le prochain programme, il pourrait être envisagé :

- soit de systématiser tout au long des 10 semestres une relation privilégiée entre l'enseignement du projet et l'enseignement des techniques de représentation, informatique compris



- soit de répartir l'enseignement du projet parmi les autres UE du semestre

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Il n'existe pas de dispositifs spécifiques d'aide à la réussite, pas plus que de suivi individualisé mais l'école compte des promotions telles que les enseignants connaissent bien les étudiants et qu'ils les côtoient durant cinq années. Ils peuvent ainsi les suivre implicitement, sinon comment expliquer l'attachement des étudiants à leur école. De plus, le bon taux d'encadrement en particulier dans les enseignements de projet où des ENT viennent assister les enseignants titulaires, permet ce suivi individualisé.

C'est aussi une explication au bon taux de réussite dans les études, comme le niveau demandé à l'entrée, un premier choix étant opéré automatiquement par APB sur les notes obtenues en 1<sup>ère</sup> et terminale.

Si l'hypothèse du manque d'exigence est cohérente sur un plan logique, elle ne peut qu'être écartée.

### **Pilotage de la formation**

Il a pu se révéler un peu faible, l'ensemble du corps enseignant admettant ne procéder qu'à des corrections à la marge.

L'ensemble des remarques faites par le Haut Conseil dans son rapport est pris en compte dans la préparation du prochain dossier de demande d'accréditation, qu'une nouvelle équipe de la Commission de la Pédagogie et de la Recherche a prise en charge, la direction rappelant de son côté l'exigence intellectuelle d'explicitation des objectifs de la formation et de chacun de ses éléments, ceci dans l'intérêt même des étudiants.

Monsieur le Directeur, je tiens de nouveau à vous remercier pour vos conseils, dont nous tiendrons bien sûr compte dans la préparation de notre dossier de demande d'accréditation, le premier conseil à retenir étant d'explicitier les objectifs de chacune de nos entreprises.

Le Directeur,



---

Jean-François ROULLIN